

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – CONCLUSION D'UN BAIL PROVISOIRE avec le ministère de l'intérieur

Le Président,

Vu le décret 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines attributions ;

Vu la délibération du 26 septembre 2019 lançant le projet de construction d'une gendarmerie intercommunal à Vergt et autorisant le Président à signer le contrat de bail avec le ministère de l'intérieur ;

Vu le projet de bail proposé par le Ministère de l'intérieur le 22 août 2022 ;

DECIDE

Article 1er : de signer le projet de bail présenté en annexe

Article 2 : dit que le bail définitif sera signé à la remise des clés au preneur

Fait à Périgueux, le 20 SEP. 2022

Affiché le : 20 SEP. 2022

Le Président
Jacques AUZOU

LE GRAND PERIGUEUX
Communauté d'Agglomération
1, Bd Lakanal - BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56
SIRET 200 040 392 00017 - APE 8411 Z